

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU

Séance du 18 OCTOBRE 2010

L'an deux mille dix, le dix huit octobre à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville de Mondelange s'est réuni en séance ordinaire salle Europe sous la Présidence de Monsieur SCHMITT Gilbert, Maire, suivant convocation faite le 12 octobre 2010.

Monsieur le Maire procède à l'appel :

Membres présents :

Messieurs SCHMITT – TRIVELLATO – ZORATTI – GUERHARD –MARTINEL – MOLINET –
DEDENON - LAMARLE - SARI - RIECKENBERG – GROSJEAN - SADOCCO – FRITZ
Mesdames TOFFOLINI – BIORDI - LAMARLE - PELLENZ – WAGNER – DJAMAA - SOLVER –
ROEHRIG - DA COSTA - BECK - LEMOINE - MALONI
Mademoiselle NICOLAI

Membres absents excusés:

Monsieur FELLAG
Mesdames LAGANA – FROHBERG

Membres ayant donné procuration:

Madame LAGANA à Madame DJAMAA
Madame FROHBERG à Monsieur SADOCCO

ORDRE DU JOUR

(avec présentation des points)

Désignation du Secrétaire de Séance

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 20 juillet 2010

Décisions de Monsieur le Maire :

N° 25/2010 : décide de signer la convention avec l'Association Musicale « Le Réveil » - M. GEROLD Charles à SEREMANGE pour les manifestations du 18 juin 2010 et du 14 juillet 2010. L'Harmonie est composée de 20 musiciens par manifestation et le montant alloué par prestation est de 30 euros par musicien.

N° 26/2010 : décide de confier à PROTECT'HOMS à METZ le marché à bons de commande pour l'année 2010 des fournitures de vêtements et autres équipements pour les différents services de la Ville pour les lots suivants :

- lot 1 - fournitures de vêtements pour un minimum de 5.000,- euros HT et un maximum de 15.000,- euros HT
- lot 3 – fourniture de vêtements et équipements divers pour un minimum de 100,- euros HT et un maximum de 400,- euros HT.

N° 27/2010 : décide de souscrire auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Lorraine un prêt de 1.200.000 euros pour le budget primitif 2010 de la Ville.

N° 28/2010 : décide de confier à Restaurabelle à Vandoeuvre les Nancy la livraison des repas du service périscolaire d'un montant TTC par repas de 4,10 euros pour une durée d'une année du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2011.

N° 29/2010 : décide de confier à FROHMAN UNIFORMES à JOUY aux ARCHES le marché à bons de commande pour l'année 2010 des « fournitures de vêtements et autres équipements pour les différents services de la ville » pour le lot suivant :

- lot 2 fournitures de vêtements et équipements divers pour le service police municipale pour un minimum de 3.000,- euros HT et un maximum de 9.000,- euros HT.

N° 30/2010 : décide de confier à APCS (Association pour la Promotion de la Culture Skate) à METZ la prestation d'animation skateboard du vendredi 23 juillet 2010 pour un montant TTC de 200,- euros.

N° 31/2010 : décide de confier à LORRAINE CARS GERON à SANCY le marché à bons de commande pour les transports en commun d'usagers du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2011 pour les lots suivants :

- lot 1 : collège et piscine pour un montant minimum de 80.000,- euros HT et un maximum de 160.000,- euros HT
- lot 2 : cantine pour un montant minimum de 10.000,- euros HT et un maximum de 20.000,- euros HT
- lot 3 : transports divers pour un montant minimum de 5.000,- euros HT et un maximum de 20.000,- euros HT.

N° 32/2010 : décide de signer l'avenant n° 1 avec IRIS CONSEIL à METZ pour le marché de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation de la rue du Camp, rue de l'Eglise, rue Saint Jean et requalification de l'îlot de l'Eglise Saint-Maximin, validant le coût prévisionnel définitif à 90.582,18 euros TTC.

Finances – Administration générale

Point n° 1. - DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET DE LA VILLE

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir voter au budget primitif 2010 de la Ville les montants figurant sur l'état joint à la présente convocation.

Point n° 2. - DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir voter au budget primitif 2010 du service annexe de l'Assainissement les montants figurant sur l'état joint à la présente convocation.

Point n° 3. - VOTE D'UN ABATTEMENT GENERAL A LA BASE DE 15 % SUR LA TAXE D'HABITATION

La réforme de la taxe professionnelle de 2009 provoque un transfert de la taxe d'habitation du département à la commune. Cela aura pour conséquence :

- soit de provoquer une augmentation de l'ordre de 76,- euros en moyenne du montant de taxe d'habitation payé par les habitants,
- soit une baisse de produit sur le budget communal de l'ordre de 170 000 € par an.

Une note explicative est jointe à la présente convocation.

Point n° 4. - DELEGATION DE LA GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Le Conseil Municipal est appelé à reconduire pour une durée de quatre ans le principe de la délégation de service public pour la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage et à autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure d'appel à candidatures.

Le rapport de présentation de la délégation de service public pour la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage est joint à la présente convocation.

Point n° 5. - TRANSFERT ET CESSION DE JOUISSANCE D'UNE LICENCE DE DEBIT DE BOISSONS

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte relatif au transfert et à la cession de jouissance d'une licence de débit de boissons au profit de Madame KUTLAR. En effet, cette licence était utilisée par Madame KUTLAR pour l'exploitation de son commerce de restauration au 33, rue de Bousse. Ce commerce ayant transféré son activité au 49, rue de Bousse, il convient donc de transférer la licence et d'effectuer la cession de jouissance de licence pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction et moyennant une redevance mensuelle de cent euros.

Vie Associative – Culturelle – Sportive - Subventions

Point n° 6. - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal est invité à décider de l'attribution de subventions aux associations pour l'année 2010.

Point n° 7. - PARTICIPATION MUNICIPALE AUX ACTIVITES CULTURELLES « MUSIQUE » et « DANSE »

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir augmenter la participation municipale aux activités culturelles afin de la passer de 15,- euros à 25 euros.

Personnel

Point n° 8. - VERSEMENT D'UNE GRATIFICATION A UN STAGIAIRE

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le versement d'une gratification d'un montant de 360,- euros à un stagiaire dans le cadre de sa préparation au Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire, et des Sports. Ce stage en alternance a été effectué au sein des services municipaux d'octobre 2009 à octobre 2010.

Point n° 9. - SERVICE CIVIQUE

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter l'accueil, dans le cadre du service civique, d'un jeune volontaire au sein des services municipaux.

Il est rappelé au Conseil Municipal que le service civique permet aux jeunes de 15 à 25 ans qui le souhaitent de s'engager pour une durée de 6 à 12 mois dans une mission au service de la collectivité. Le jeune est indemnisé à hauteur de 442,11 € net par mois par l'Etat et à hauteur de 100,46 € par mois par la commune. Le volontaire mènera des actions en particulier en direction des personnes âgées.

Affaires Foncières - Urbanisme

Point n° 10. - APPEL D'OFFRES RUE DU CAMP, RUE DE L'EGLISE, RUE SAINT JEAN ET ILOT DE L'EGLISE SAINT MAXIMIN

Dans le cadre du projet de réhabilitation et d'embellissement de la rue du Camp, de la rue de l'Eglise, de la rue Saint Jean et de l'îlot de l'Eglise Saint Maximin, le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché public et à recourir à un appel d'offres ouvert.

Point n° 11. - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE RELATIVE A LA CIRCULATION ROUTIERE – RUE DU CAMP – DE L'EGLISE – DES ROSES ET SAINT JEAN

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à engager le projet relatif aux travaux d'aménagements de sécurité rue du Camp, rue de l'Eglise, rue des Roses et rue Saint Jean pour un montant de 84.350 euros HT et à solliciter la subvention correspondante au titre des amendes de police relatives à la circulation routière pour un montant de 24 000,- euros.

Point n° 12. - ACQUISITION D'UNE PARCELLE AU LOTISSEMENT LE PARC

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser l'acquisition en 2011 d'une parcelle sise au lotissement le Parc cadastrée section 4 n° 172 d'une contenance de 4 a 29 et appartenant à Monsieur CRUGNOLA Louis. Le prix d'acquisition de cette parcelle est fixé à 33.500,- euros. Elle sera louée à la société PEUGEOT afin que le personnel puisse y stationner ses véhicules. Cette acquisition entre dans l'objectif global d'aménagement qualitatif de l'Eglise Saint Maximin et de son parvis.

Point n° 13. - ACQUISITION D'UNE PARCELLE RUE DES FLEURS

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser l'acquisition en 2011 d'une parcelle sise rue des Fleurs d'une contenance d'environ 6 ares à prendre sur la parcelle cadastrée section 17 n° 212 appartenant aux héritiers de Madame MEGEL Liliane. Le prix d'acquisition de cette parcelle est fixé à 13.500,- euros.

Point n° 14. - EPFL - RETROCESSION DE DEUX BATIMENTS A LA COMMUNE

Dans le cadre de la convention passée le 6 novembre 2003, le Conseil Municipal avait chargé l'Etablissement Public Foncier de Lorraine d'acquérir les biens situés 2, rue Saint Jean et 33, rue de Bousse. Il convient maintenant d'autoriser la rétrocession de ces bâtiments et terrains à la commune pour un montant total de 275.910,91 €.

Divers

Point n° 15. - COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE GrDF POUR L'ANNEE 2009

Le Conseil Municipal est invité à délibérer et à donner son avis sur le compte rendu annuel d'activité GrDF pour 2009 qui peut être consulté au Secrétariat du Maire.

Point n° 16. - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE NETTOIEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SILLON MOSELLAN

Le Conseil Municipal est invité à délibérer et à donner son avis sur le rapport 2009 qui peut être consulté au Secrétariat du Maire.

AUTRES COMMUNICATIONS

Les dossiers présentés au Conseil Municipal pourront être consultés au Secrétariat du Maire.

DELIBERATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE, *à l'unanimité*, Madame DA COSTA comme secrétaire de séance. Elle sera assistée de Monsieur HEIP, Directeur Général des Services.

Approbation du compte rendu du 20 juillet 2010 : *à l'unanimité*,

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Point n° 1

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET DE LA VILLE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir voter les montants suivants au budget primitif 2010 de la Ville :

Dépenses d'Investissement

| | | | |
|-----|--------------|---|--------------------|
| | 2312-162-020 | Parcs et lieux de promenade | 115 000,00 € |
| | 2315-162-020 | Parcs et lieux de promenade | - 100 000,00 € |
| | 2315-198-822 | Cora-RP Gémo-Alliés-Div. voiries | - 8 800,00 € |
| 041 | 2762-020 | Créances sur transfert | 6 200,00 € |
| | | <u>Total dépenses d'Investissement</u> | 12 400,00 € |

Recettes d'Investissement

| | | | |
|-----|--------------|---|--------------------|
| | 10222-020 | FCTVA | 5 000,00 € |
| | 1388-169-822 | Opération Schemerten | 124 000,00 € |
| | 1641-020 | Emprunts en euros | - 129 000,00 € |
| 041 | 2315-151-822 | Rue des Alliés et Chemin de Fer | - 8 800,00 € |
| 041 | 2315-153-822 | Lot.5 Saules – Cimetière - Nord | 11 900,00 € |
| 041 | 2315-198-822 | Cora-RP Gémo-Alliés.Div. voiries | 3 100,00 € |
| | 2762-020 | Créan./trans. Droits à déd. TVA | 6 200,00 € |
| | | <u>Total recettes d'Investissement</u> | 12 400,00 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 21 voix Pour et 7 Contre (Messieurs FRITZ – SADOCCO – GROSJEAN – Mesdames MALONI – BECK – FROHBERG – LEMOINE)

ACCEPTE d'inscrire au budget primitif 2010 de la Ville les montants ci-dessus énumérés.

Point n° 2

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir voter les montants suivants au budget primitif 2010 de l'assainissement :

Dépenses de Fonctionnement

| | | |
|-----|--|------------|
| 022 | Dépenses imprévues | 500,00 € |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 4.100,00 € |
| 673 | Titres annulés | 500,00 € |

Total dépenses de Fonctionnement 5.100,00 €

Recettes de Fonctionnement

| | | |
|---------|--------------------------------------|------------|
| 704 | Travaux | 1.000,00 € |
| 042 777 | Quote-part des subventions d'invest. | 4.100,00 € |

Total recettes de Fonctionnement 5.100,00 €

Dépenses d'Investissement

| | | |
|-----------|---------------------------------|------------|
| 040 13917 | Subv. équip. Budget comm. Fonds | 3.590,00 € |
| 040 13918 | Autres subventions Investis. | 510,00 € |

Total dépenses d'Investissement 4.100,00 €

Recettes d'Investissement

| | | |
|-----|---------------------------------|------------|
| 021 | Virement section fonctionnement | 4.100,00 € |
|-----|---------------------------------|------------|

Total recettes d'investissement 4.100,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 21 voix Pour et 7 Contre (Messieurs FRITZ – SADOCCO – GROSJEAN – Mesdames MALONI – BECK – FROHBERG – LEMOINE)

ACCEPTE d'inscrire au budget primitif 2010 de l'assainissement les montants ci-dessus énumérés.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de retirer de l'ordre du jour le point n° 3 concernant le vote d'un abattement général à la base de 15 % sur la taxe d'habitation dans le cadre du transfert de la taxe d'habitation du département à la commune. Il précise que la commune a été avisée le 15 octobre par la Direction Générale des Finances Publiques que de nouvelles modalités vont être mises en place relatives à ce transfert. Cette nouvelle réforme ne pénalisera plus les habitants de Mondelange par une hausse de la taxe d'habitation. Il demande donc au Conseil Municipal de ne pas délibérer sur ce point dans l'attente de la nouvelle réforme à venir.

Point n° 4

OBJET : DELEGATION DE LA GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 6 septembre 2010 quant à la délégation du service public de la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage,

Monsieur TRIVELLATO expose que le contrat de délégation de service public arrive à échéance le 21 septembre 2011.

En application des dispositions de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993, dite loi Sapin, les membres du Conseil Municipal ont été destinataires préalablement à la présente séance, du rapport sur le principe de délégation de la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage.

Ce rapport a pour objet de permettre aux membres du Conseil Municipal de prendre connaissance des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.

Il convient de décider à présent du mode d'exploitation de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 21 voix Pour et 7 Contre (Messieurs FRITZ – SADOCCO – GROSJEAN – Mesdames MALONI – BECK – FROHBERG – LEMOINE)

ACCEPTE le principe de la délégation du service public de l'Aire d'Accueil du Voyage, où le délégataire assurera le fonctionnement et l'entretien des ouvrages à ses risques et profits et ce, dans le cadre d'un équilibre financier du contrat. Les ouvrages demeurent la propriété de la commune, et les investissements restent à la charge de la ville, pour une durée de quatre ans.

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en oeuvre selon la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993, dite loi Sapin, une procédure visant à engager la procédure de mise en concurrence et de dévolution du contrat de délégation de service public de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage.

Point n° 5

OBJET : TRANSFERT ET CESSIION DE JOUISSANCE D'UNE LICENCE DE DEBIT DE BOISSONS

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'acte relatif au transfert et à la cession de jouissance d'une licence de débit de boissons au profit de Madame KUTLAR Sehriban.

Il précise que cette licence était utilisée par Madame KUTLAR pour l'exploitation de son commerce de restauration au 33, rue de Bousse. Ce commerce ayant cessé son activité, Madame KUTLAR exploite maintenant un nouveau fonds de commerce au 49, rue de Bousse.

Il convient donc de transférer la licence et d'effectuer la cession de jouissance de licence de débit de boissons pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction et moyennant une redevance mensuelle de cent euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE le transfert et la cession de jouissance d'une licence de débit de boissons au profit de Madame KUTLAR Sehriban,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

Point n° 6

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité,*

APPROUVE le versement des subventions ci-dessous :

| ASSOCIATION | MONTANT DE LA SUBVENTION 2010 EN EUROS |
|---|---|
| CROIX ROUGE FRANCAISE 10278-05011-00020163701-15 | 150,00 |
| AIDE FAMILIALE A DOMICILE 20041-01015-0131470M036-33 | 200,00 |
| ANCIENS COLS BLEUS 10278-05011-00042428345-89 | 100,00 |
| APEI 15135-00500-08705582268-50 | 500,00 |
| PECHEURS MONDELANGEAIS 10278- 05011-00020156301-02 | 100,00 |

| | |
|---|------------------|
| FNATH 10278-05011-00020266601-66 | 200,00 |
| LA TONNELLE 10278-05190-00023858445-04 | 200,00 |
| SOS AMITIE 10278-05013-0023989745-57 | 100,00 |
| FNACA 10278-05011-00031844440-18 | 80,00 |
| BIBLIOTHEQUE - LES AMIS DU LIVRE 16106-00001-8611 0276429 - 52 | 5.800,00 |
| CROIX BLANCHE 15135-00500-08002154739-10 | 200,00 |
| UNION COLOMBOPHILE 20041-01010-0463542C031-76 | 120,00 |
| RESTAURANTS ET RELAIS DU CŒUR 10278-05019-00080197740-06 | 3.000,00 |
| ACL CŒUR ET SANTE 10278-05015-00018675945-59 | 500,00 |
| DONNEURS DE SANG 10278-05011-00033023340-35 | 500,00 |
| CCFD 42559-00086-21024825704-35 | 200,00 |
| FCPE 10278-05011-00020163501-33 | 200,00 |
| Amicale Chorale St Jean Bosco 10278-05015-00020249001-38 | 200,00 |
| ASCOMEMO 14707-00083-01419001589-03 | 200,00 |
| TOTAL | 12.550,00 |

Point n° 7

**OBJET : PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX ACTIVITES CULTURELLES
« MUSIQUE » et « DANSE »**

Monsieur ZORATTI rappelle la délibération en date du 28 mai 2007 par laquelle le Conseil Municipal avait précisé les conditions d'attribution de la participation communale aux activités culturelles « Musique » et « Danse » et fixé le montant de cette participation à 15 euros par enfant et par activité.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir augmenter cette participation et fixer le montant à 25,- euros par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*,

FIXE le montant de la participation de la commune aux activités culturelles « Musique » et « Danse » à 25,- euros par enfant et par activité.

PRECISE que les conditions d'attribution restent inchangées.

Point n° 8

OBJET : VERSEMENT D'UNE GRATIFICATION A UN STAGIAIRE

Madame PELLEENZ informe les membres du Conseil Municipal que Sébastien KIRCHE est actuellement stagiaire de la mairie dans le cadre de sa préparation au Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire, et des Sports (BPJEPS).

Elle précise que ce stage en alternance a débuté en octobre 2009 et se termine en octobre 2010.

Afin de le remercier de son investissement au sein du service Enfance et Jeunesse, la Municipalité souhaite lui verser une gratification d'un montant de 360,- euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*,

AUTORISE le versement d'une gratification de 360,- euros à Monsieur KIRCHE Sébastien.

PRECISE que cette gratification n'est soumise à aucune cotisation patronale ou salariale.

Point n° 9

OBJET : SERVICE CIVIQUE

Madame PELLEENZ rappelle au Conseil Municipal que le service civique permet aux jeunes de 15 à 25 ans qui le souhaitent de s'engager pour une durée de 6 à 12 mois dans une mission au service de la collectivité.

Elle précise que c'est un engagement citoyen volontaire et valorisé qui permet de consacrer du temps à des missions utiles pour la collectivité. Le jeune est indemnisé à hauteur de 442,11 € net par mois par l'Etat et à hauteur de 100,46 € par mois par la commune. Le volontaire mènera des actions en particulier en direction des personnes âgées.

Dans ce cadre, elle propose au Conseil Municipal de bien vouloir accepter l'accueil d'un jeune volontaire au sein des services municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*,

ACCEPTTE l'accueil au sein des services municipaux d'un jeune volontaire dans le cadre du service civique.

Point n° 10

OBJET : APPEL D'OFFRES RELATIF AU PROJET DE REHABILITATION ET D'EMBELLISSEMENT DE LA RUE DU CAMP, RUE DE L'EGLISE, DE LA RUE SAINT JEAN ET DE L'ILOT DE L'EGLISE SAINT MAXIMIN

Monsieur TRIVELLATO expose au Conseil Municipal le projet de réhabilitation et d'embellissement de la rue du Camp, de la rue de l'Eglise, de la rue Saint Jean et de l'îlot de l'Eglise Saint Maximin.

Il énonce les caractéristiques essentielles de ce programme :

- réhabilitation des réseaux d'assainissement
- dissimulation par enfouissement des réseaux aériens
- réfection et requalification des voiries et espaces publics
- traitement paysager et environnemental du site
- création d'un parvis et d'une place faisant face à l'Eglise Saint Maximin

Monsieur le Maire indique que le coût prévu de ces travaux est estimé à 1.650.000 euros HT par le maître d'œuvre. La procédure utilisée sera l'appel d'offres ouvert.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure et à signer le marché avec le ou les titulaires qui seront retenus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*,

DECIDE :

- d'autoriser à engager la procédure de passation de marché public, de recourir à un appel d'offres ouvert dans le cadre du projet de réhabilitation et embellissement de la rue du Camp, de la rue de l'Eglise, de la rue Saint Jean et de l'îlot de l'Eglise Saint Maximin dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le ou les marchés à intervenir

Le Conseil Municipal précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2011.

Point n° 11

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE RELATIVES A LA CIRCULATION ROUTIERE

Monsieur TRIVELLATO présente au Conseil Municipal le projet éligible au titre des amendes de police relatives à la circulation routière pour 2010.

- ***TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE SECURITE RUE DU CAMP, RUE DE L'EGLISE, RUE DES ROSES ET RUE SAINT JEAN***

Les travaux consistent à mettre en œuvre un giratoire à l'intersection rue du Camp-rue de l'Eglise et un plateau surélevé à l'intersection rue de l'Eglise-rue des Roses. Cela permettra de faire plus facilement respecter la vitesse de circulation de 30 km/h imposée dans ce quartier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*,

S'ENGAGE à utiliser les crédits dont la commune bénéficiera pour les travaux d'aménagements de sécurité rue du Camp, rue de l'Eglise, rue des Roses et rue Saint-Jean,

VOTE un crédit de 84.350,- euros HT nécessaire au financement de cet aménagement,

S'ENGAGE à prendre ultérieurement en charge la gestion de ces équipements.

Point n° 12

OBJET : ACQUISITION D'UNE PARCELLE AU LOTISSEMENT LE PARC

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser l'acquisition au prix de 33.500 euros d'une parcelle située au lotissement le Parc appartenant à Monsieur CRUGNOLA Louis et cadastrée section 4 n° 172 d'une contenance de 4 a 29 ca.

Il précise que cette parcelle sera louée à la société PEUGEOT afin que le personnel puisse y stationner ses véhicules. Cette acquisition entre dans l'objectif global d'aménagement qualitatif de l'Eglise Saint Maximin et de son parvis.

Vu l'avis des Domaines,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*,

AUTORISE l'acquisition au prix de 33.500 euros d'une parcelle cadastrée comme ci-dessus et appartenant à Monsieur CRUGNOLA Louis.

PRECISE que les frais seront intégralement pris en charge par la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Point n° 13

OBJET : ACQUISITION D'UNE PARCELLE RUE DES FLEURS

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser l'acquisition au prix de 13.500 euros d'une parcelle d'environ 6 ares située rue des Fleurs appartenant aux héritiers de Madame MEGEL Liliane à prendre sur la parcelle 212 section 17 (d'une contenance totale de 16 ares).

Vu l'avis des Domaines,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*,

AUTORISE l'acquisition au prix de 13.500 euros d'une parcelle d'environ 6 ares (à déterminer dans le document d'arpentage) cadastrée comme ci-dessus et appartenant aux héritiers de Madame MEGEL Liliane.

PRECISE que les frais de notaire et d'arpentage seront intégralement pris en charge par la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Point n° 14

OBJET : EPFL – RETROCESSION DE DEUX BATIMENTS A LA COMMUNE

VU la convention passée le 6 novembre 2003 avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de cette convention, le Conseil Municipal avait chargé l'Etablissement Public Foncier de Lorraine d'acquérir les biens situés 2, rue Saint Jean et 33, rue de Bousse.

Il précise que compte tenu de l'avancement du projet de requalification urbaine de l'îlot de l'Eglise Saint Maximin, il convient maintenant d'autoriser la rétrocession de ces bâtiments et terrains à la commune pour un montant total de 275.910,91 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*,

AUTORISE la rétrocession des bâtiments et terrains concernés pour un montant total de 275.910,91 euros,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de rétrocession ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

Point n° 15

OBJET : COMPTE RENDU D'ACTIVITE DE CONCESSION DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL – ANNEE 2009

Monsieur TRIVELLATO donne connaissance au Conseil Municipal du compte-rendu d'activité de concession de distribution de gaz naturel pour l'année 2009 et précise que le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur ce rapport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*,

APPROUVE le compte-rendu d'activité de concession de distribution de gaz naturel pour l'année 2009.

Point n° 16

OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE NETTOIEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SILLON MOSELLAN – ANNEE 2009

Monsieur MARTINEL donne connaissance au Conseil Municipal du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de nettoyage de la Communauté de Communes du Sillon Mosellan pour l'année 2009 et précise que le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur ce rapport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*,

APPROUVE le rapport sur la qualité et le prix du service de nettoyage de la Communauté de Communes du Sillon Mosellan pour l'année 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 45.